

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 509

DIMENSIONS PRINCIPALES DES TRANSPALETTES

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

1^{ère} ÉDITION

Octobre 1966

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7d7e507-d813-4942-b60a-1422f28918c1/iso-r-509-1966>

GF = À retourner
en 10 jours
le 10/10/66
TC 91

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 509, *Dimensions principales des transpalettes*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 51, *Plateaux de chargement pour transport et manutention directe de charges unitaires*, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (BSI).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1960 et aboutirent en 1962 à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En juin 1963, ce Projet de Recommandation ISO (N° 580) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé par les Comités Membres suivants:

Allemagne	Grèce	Portugal
Autriche	Hongrie	Suède
Bulgarie	Italie	Suisse
Chili	Japon	Tchécoslovaquie
Danemark	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Finlande	Pays-Bas	
France	Pologne	

Deux Comités Membres se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet:

Belgique
Royaume-Uni

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en octobre 1966, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

DIMENSIONS PRINCIPALES DES TRANSPALETTES

1. OBJET

La présente Recommandation ISO fixe les dimensions de base des transpalettes de façon que les palettes normalisées selon la Recommandation ISO/R 198 * et les palettes-caisses de mêmes dimensions nominales selon la Recommandation ISO/R ...**, et leurs charges, puissent être transportées sans risque de dommage.

Les dimensions s'appliquent aux hauteurs, aux largeurs et aux longueurs des bras de fourche des transpalettes, chacun d'eux pouvant avoir une ou deux roues porteuses.

NOTE. — Il ne doit pas en être déduit que l'emploi d'un transpalette de dimensions données est limité à une seule grandeur de palette.

2. SYMBOLES ET DÉSIGNATIONS

La Figure 1, page 4, représente un transpalette muni de deux roues porteuses par bras, car c'est ce type de transpalette qui présente les plus grandes dimensions d'encombrement des roues.

Les dimensions de la fourche sont définies comme suit:

Symbole	Désignation	Symbole	Désignation
<i>A</i>	Longueur maximale des bras de fourche	<i>G₁</i>	Hauteur des bras de fourche en position basse (mesurée à l'extrémité opposée au talon)
<i>B</i>	Distance entre le talon de la fourche et le point le plus rapproché atteint par une roue arrière	<i>G₂</i>	Hauteur des bras de fourche en position basse (mesurée au talon)
<i>C</i>	Distance entre le talon de la fourche et le point le plus éloigné atteint par une roue arrière	<i>Note.</i> Dans la plupart des cas, les bras de fourche, en position basse, ne sont pas horizontaux; la hauteur moindre à l'arrière facilite l'entrée des bras de fourche dans la palette	
<i>D</i>	Largeur extérieure de la fourche	<i>H</i>	Hauteur des bras de fourche en position haute
<i>E</i>	Ecartement intérieur des bras de fourche	<i>J</i>	Jeu minimal entre les roues arrière et les bords des lumières (évidements dans le plancher inférieur) de la palette (voir Fig. 3)
<i>F</i>	Distance entre la face inférieure des bras de fourche et le sol (bras de fourche en position basse).		

* Palettes à double plancher pour transport direct de charges unitaires.

** Palettes-caisses pour transport direct de charges unitaires, actuellement Projet de Recommandation ISO N° 435.

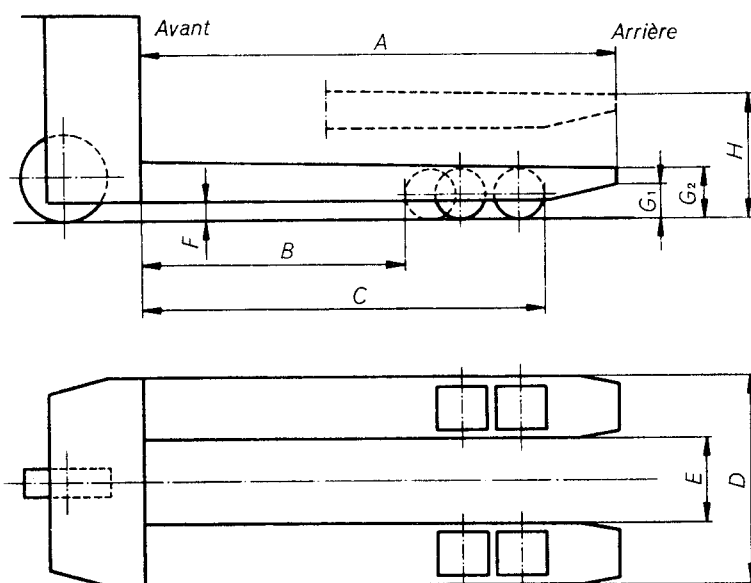


FIG. 1

3. HAUTEURS DES BRAS DE FOURCHE

3.1 Pour tous les transpalettes non chargés, les hauteurs des bras de fourche sont fixées comme suit:

3.1.1 En position basse: $F = 30 \text{ mm}$ ($1\frac{1}{4} \text{ in}$) minimum

$G_1 = 86 \text{ mm}$ ($3\frac{3}{8} \text{ in}$) maximum

$G_2 = 90 \text{ mm}$ ($3\frac{1}{2} \text{ in}$) maximum

3.1.2 En position haute: $H = 185 \text{ mm}$ ($7\frac{1}{4} \text{ in}$) minimum.

4. LARGEURS DES BRAS DE FOURCHE

4.1 Ecartement intérieur des bras de fourche.

Pour tous les transpalettes, l'écartement intérieur E , des bras de fourche est fixé à 180 mm (7 in) minimum.

4.2 Largeur extérieure de fourche.

La largeur extérieure D de fourche est fixée en fonction des dimensions correspondantes des palettes normalisées selon la Recommandation ISO/R 198.

Les dimensions D normalisées sont les suivantes:

$D = 570 \text{ mm}$ ($22\frac{1}{2} \text{ in}$) maximum pour les transpalettes correspondant aux palettes de largeur d'entrée $d = 590 \text{ mm}$ ($23\frac{1}{4} \text{ in}$) minimum.

$D = 690 \text{ mm}$ ($27\frac{1}{4} \text{ in}$) maximum pour les transpalettes correspondant aux palettes de largeur d'entrée $d = 710 \text{ mm}$ (28 in) minimum.

5. LONGUEURS DES BRAS DE FOURCHE

5.1 Généralités.

Les dimensions *A*, *B* et *C* sont liées aux dimensions du plancher de la palette et aux dimensions minimales des lumières pratiquées dans le plancher inférieur; ces lumières sont disposées symétriquement par rapport aux axes de la palette (voir Fig. 2).

La position limite * des lumières par rapport à l'extrémité d'entrée est donnée par les dimensions de la palette *b* et *c* fixées comme suit:

<i>a</i> (nominal)	<i>b</i> (max.)	<i>c</i> (min.)
800 mm (32 in)	482,5 mm (19 in)	695 mm (27 1/2 in)
1000 mm (40 in)	583 mm (23 in)	855 mm (33 1/2 in)
1200 mm (48 in)	685 mm (27 in)	980 mm (38 1/2 in)

* *b* et *c* sont des dimensions calculées en tenant compte des positions limites des lumières, autorisées par les tolérances admises pour les palettes.

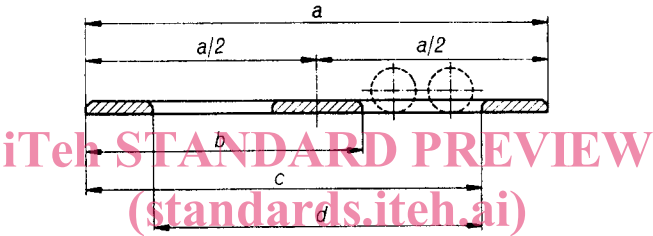


Fig. 2
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7d7e507-d813-4942-b60a-128918c1/iso-r-509-1966>

5.2 Longueur totale des bras de fourche

Liée avec la dimension *a* de la palette, la longueur totale des bras de fourche *A* est la suivante:

Dimension de la palette <i>a</i> (minimum)	Longueur de fourche <i>A</i> (maximum)
800 mm (31 1/2 in)	800 mm (31 1/2 in)
1000 mm (39 3/8 in)	1000 mm (39 3/8 in)
1200 mm (47 1/4 in)	1200 mm (47 1/4 in)

5.3 Dimensions *B* et *C*.

Les dimensions *B* et *C* délimitant par rapport au talon du transpalette le débattement total des roues arrière au cours de l'élévation des bras de fourche doivent être fixées de telle façon que, pendant le passage des roues à travers l'ouverture minimale du plancher inférieur de la palette, un jeu $J = 6 \text{ mm}$ ($1/4 \text{ in}$) minimal subsiste entre les parties du transpalette et le contour d'encombrement maximal des planchers constituant les bords de cette ouverture (voir Fig. 3). Lorsque le transpalette est élevé de telle sorte que la distance entre la face inférieure des bras de fourche et le sol soit de 34 mm ($1\frac{3}{8} \text{ in}$) ou plus, le jeu *J* sera maintenu également à la face supérieure du plancher inférieur.

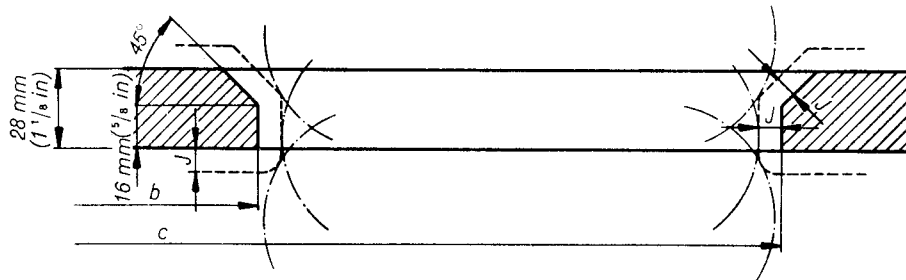


FIG. 3

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/R 509:1966

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7d7e507-d813-4942-b60a-1422f28918c1/iso-r-509-1966>